



Introduction

A partir de
€62

Une assistance médicale très complète qui vous protège le temps d'un séjour à la neige sur et hors des pistes balisées. Elle comprend l'organisation et la prise en charge des soins, le remboursement des frais médicaux à l'étranger et en Belgique, le rapatriement, la prise en charge des accompagnants et la prolongation de séjour en cas d'impossibilité de retour. Cette assistance médicale est complétée d'une assurance annulation qui comprend même le remboursement du ski-pass et des leçons de ski.

Principales garanties



Assistance à la personne victime d'une maladie ou d'un accident

Nous vous couvrons 24 h sur 24. Un seul numéro de téléphone à former partout dans le monde, pour joindre un responsable Europ Assistance en Belgique qui se chargera personnellement de l'organisation de votre assistance.

- Perdu ou accidenté en montagne, sur ou hors des pistes de ski balisées? Nous prenons en charge les frais de recherche et de sauvetage.
- Nous prenons en charge l'organisation des secours et nous vous remboursons les frais médicaux payés à l'étranger jusqu'à € 25 000.
- Nous remboursons les frais médicaux en Belgique suite à un incident survenu à l'étranger jusqu'à € 2500.
- Nous rapatrions la personne accidentée ou malade avec un accompagnant de son choix.
- Un médecin urgentiste est présent 24h/24 sur notre plateau d'assistance et en cas de besoin nous envoyons un médecin sur place.
- Si vous êtes la seule personne à pouvoir conduire votre véhicule, nous envoyons un chauffeur de remplacement pour le ramener en Belgique.
- Nous couvrons votre séjour d'une durée allant de 1 à 45 jours.
- Nous pouvons organiser une assistance psychologique pour vous soutenir après un traumatisme.



Prise en charge des accompagnants

Un accident ou une maladie peut avoir des conséquences directes pour les personnes qui vous accompagnent.

- Nous organisons et prenons en charge le retour des autres assurés.
- Si vous ne pouvez garder vos enfants, petits-enfants ou arrière-petits-enfants auprès de vous, nous organisons et prenons en charge leur retour en Belgique avec un accompagnant.
- Nous organisons le retour en Belgique de vos animaux de compagnie s'ils vous accompagnaient.



Reconnexion avec vos proches restés en Belgique

- Si un de vos proches resté en Belgique doit être hospitalisé ou décède, nous organisons et prenons en charge votre retour anticipé.
- Si vous devez être hospitalisé à l'étranger pour une durée présumée de plus de 5 jours, nous organisons et prenons en charge l'envoi d'un proche depuis la Belgique (frais de voyage, hôtel et frais de déplacement).
- Si votre enfant, à l'étranger, doit être hospitalisé, nous organisons et prenons en charge le transport des deux parents pour se rendre à son chevet.



Assistance à votre domicile en Belgique

Si votre domicile en Belgique est gravement endommagé ou a fait l'objet d'un vol avec effraction lorsque vous êtes à l'étranger, nous organisons et prenons en charge votre retour vers la Belgique.



Assurance annulation NoGo Tempo

- Nous couvrons votre séjour ski dès € 150, quelle que soit la durée à l'étranger et à partir de 4 nuitées en Belgique.
- Nous couvrons tous les modes de réservation (agence, internet, téléphone), tous les types de logements et de transport.
- Voyage annulé ? Vous bénéficiez d'une couverture de € 1500 par personne.
- Vous êtes rapatrié dans le cadre d'une assistance ? Nous vous remboursons les jours dont vous n'avez pas pu profiter et nous vous accordons un supplément de € 50 pour vos autres frais divers. Nous remboursons également votre forfait remontée-pente jusqu'à € 200 et tout forfait de leçons de ski de plus de cinq jours qui n'ont pas pu être utilisés jusqu'à € 200.
- Vous bénéficiez d'une très large étendue d'imprévus couverts :
 - Problème de santé : vous ou un de vos proches jusqu'au 2e degré êtes victime d'une maladie, d'un accident, d'un décès, complications de la grossesse.
 - Évènements bouleversant votre quotidien : un licenciement économique, retrait de vos vacances par votre employeur suite à l'incapacité médicale de votre remplaçant, un nouveau contrat de travail, une deuxième session, des dégâts importants à votre domicile ou à votre véhicule, un divorce ou une séparation de fait, le retard à l'embarquement suite à une panne ou un accident.
 - Circonstances plus exceptionnelles : votre visa est refusé, il est impossible de vous administrer les vaccins nécessaires.

Attention : Pour couvrir les voyages que vous avez déjà réservés, pensez à souscrire NoGo au moins 30 jours avant le départ !



Assistance logistique et administrative

A l'étranger, un simple imprévu peut avoir de fâcheuses conséquences. Un bon service fait toute la différence !

- Si vous ne pouvez entreprendre votre retour à causes des conditions climatiques imprévues (avalanches, routes fermées), nous prenons en charge vos frais supplémentaires de prolongation de logement et de transport.
- Si vous avez dû laisser votre véhicule sur place, nous prenons en charge vos frais de transport pour aller le récupérer.
- Bagages perdus ou volés ? Nous vous envoyons des effets de première nécessité.
- Vous avez besoin d'argent dans le cadre d'une assistance à l'étranger ? Celui-ci est mis rapidement à votre disposition.
- Nous vous envoyons vos lunettes et les médicaments indispensables que vous ne trouvez pas sur place à l'étranger.
- Nous vous assistons en cas de poursuites judiciaires à l'étranger.
- Nous vous assistons en cas de perte ou vol de documents de voyage et de titre de transport à l'étranger.
- Dans le cadre d'une assistance, nous vous aidons si vous ne maîtrisez pas la langue du pays.



Informations neiges

Nous pouvons vous aider à régler les détails pratiques de votre séjour à la neige en vous informant sur :

- Les itinéraires vers les stations, l'état des routes et le trafic.
- Les prévisions météo et l'enneigement dans les stations.
- Les informations sur les stations (pistes, prix, ...).
- Les services d'ambulance proches des stations.
- Les loueurs locaux de matériel médical.

Souscrire ? Rendez-vous sur www.europ-assistance.be/produits ou chez votre intermédiaire en assurance.